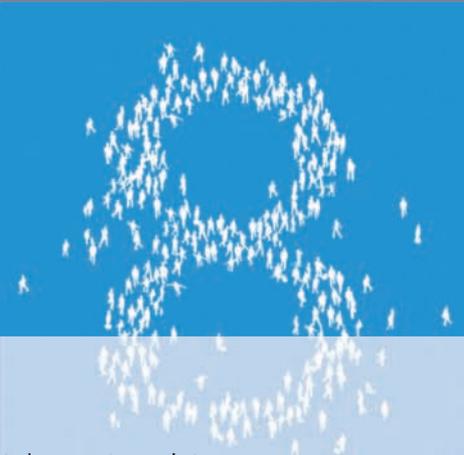


2010

La France et les

OMD





Bernard KOUCHNER
(19 mai 2010, Paris)

Le premier message que la France porte, en vue du Sommet de New York, est celui-ci : les objectifs ne sont pas hors de portée, et en tout cas rien ne nous fera fléchir.

Vers un nouvel engagement historique

Le 8 septembre 2000, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la Déclaration du millénaire, le premier consensus international pour le développement. Les États membres ont décidé d'éradiquer l'extrême pauvreté et d'œuvrer pour un meilleur partage des bénéfices de la mondialisation, tout en s'efforçant de promouvoir la démocratie et l'État de droit. Reconnaissant que la défense des principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité relevait d'une responsabilité collective, **les États se sont engagés à répondre d'ici 2015 aux principaux défis du développement.**

Le consensus international sur les OMD a marqué **une avancée majeure dans l'approche du développement.** Outre sa dimension symbolique et sa force mobilisatrice, il met l'accent sur le développement humain, à la fois condition et finalité de tout processus de développement.

Le Sommet sur les OMD (New York, 20- 22 septembre 2010) consiste à établir un examen d'ensemble des succès remportés, des meilleures pratiques et des leçons tirées des obstacles rencontrés, devant se traduire par l'adoption de stratégies d'actions concrètes.

Dix ans après la définition des OMD, il faut être à la fois lucide et réaliste sur le **constat mitigé** des progrès accomplis et l'ampleur des nouveaux enjeux, et résolument optimiste dans la capacité de la communauté internationale à s'engager collectivement. **L'appropriation** par les gouvernements des pays en développement est un facteur essentiel de réussite.

En œuvrant pour un **partenariat mondial élargi**, la France continue de s'engager résolument en faveur de ces objectifs aux côtés de l'Union européenne et de ses partenaires avec lesquels elle partage ses exigences en matière d'efficacité et de gouvernance de l'aide.

LES HUIT OMD

- OMD 1 :** réduire l'extrême pauvreté et la faim
- OMD 2 :** assurer l'éducation primaire pour tous
- OMD 3 :** promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- OMD 4 :** réduire la mortalité infantile
- OMD 5 :** améliorer la santé maternelle
- OMD 6 :** lutter contre les grandes pandémies
- OMD 7 :** assurer un environnement durable
- OMD 8 :** mettre en place un partenariat mondial pour le développement

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION « HUIT FOIS OUI »

Depuis septembre 2008, la campagne « Huit fois oui » sur les OMD sensibilise les Français aux enjeux du développement grâce à des kits d'exposition et à un site internet dynamique et interactif. Cette campagne, financée par l'Agence française de développement et le MAEE, a notamment permis aux élèves de plus de 2 000 établissements scolaires en France et à l'étranger de prendre connaissance des enjeux des OMD.

Plus d'information sur : <http://www.huitfoisoui.fr/>





La position de la France sur les OMD

L'approche française de l'aide

● **L'aide bilatérale** permet d'affirmer les priorités sectorielles de la France. Convaincue de l'opportunité et de la valeur ajoutée d'une action européenne en matière de développement, la France inscrit également sa politique de coopération dans un **cadre européen**. La coopération française s'intègre enfin dans un **cadre multilatéral** qui constitue, dans un monde devenu plus interdépendant, le niveau approprié pour l'élaboration de réponses communes aux défis mondiaux.

Avec une aide publique au développement (APD) en augmentation de 11 % entre 2008 et 2009 pour atteindre un niveau de 8,6 milliards d'euros, **la France est le deuxième contributeur mondial**. Sa stratégie de coopération au développement s'articule autour de trois missions majeures :

- la lutte contre la pauvreté ;
- la croissance économique ;
- la préservation des biens publics mondiaux.

La France donne une priorité aux **14 pays pauvres d'Afrique subsaharienne**, ainsi qu'aux pays en crise et en sortie de crise.

Cinq secteurs prioritaires pour l'APD ont été définis : santé, éducation et formation professionnelle, agriculture et sécurité alimentaire, développement durable et climat, ainsi que le soutien à la croissance et au secteur privé.

● Dans le secteur de l'éducation, la France a joué un rôle majeur au niveau multilatéral dans la conception et la mise en œuvre de l'initiative internationale pour **l'éducation pour tous**. Cette approche programme contribue au renforcement des capacités des pays et de leurs administrations nationales. L'expertise que la France a su faire émerger, notamment en Afrique subsaharienne, a eu une influence dépassant ses contributions directes à **l'Initiative Fast Track**.



L'ÉDUCATION, ENJEU CLÉ DU DÉVELOPPEMENT

L'Initiative Fast Track est à ce jour la seule initiative internationale qui concerne l'objectif d'éducation pour tous. 40 pays, parmi les plus pauvres, sont entrés dans le partenariat et ont élaboré leurs stratégies sectorielles pour l'éducation. Au total, entre 2004 et 2009, l'initiative a permis de lever plus d'un milliard et demi de dollars pour l'éducation auprès des donateurs. Cette initiative influe, par ailleurs, sur l'arbitrage budgétaire des pays partenaires en faveur de ce secteur jusque-là négligé et considéré comme trop dépensier.

La France contribue, dans le monde, à la scolarisation de près de 4,5 millions d'enfants, parmi lesquels un peu moins de deux millions vivent en Afrique.



Guinée © IRD

Sensibiliser, mobiliser et évaluer

La France reconnaît aux OMD trois principales missions qui ont été largement remplies :

- sensibiliser la communauté internationale ;
- mobiliser la communauté des bailleurs ;
- évaluer et suivre les résultats.

Au vu de la situation de la décennie 1990, **les succès des OMD sont importants, mais les efforts doivent se poursuivre** pour une meilleure synergie et une efficacité accrue des actions.

Les pandémies du sida, du paludisme et de la

tuberculose sont responsables de plus de 5 millions de morts par an. La lutte contre les grandes pandémies nécessite une mobilisation financière importante et une coordination des efforts de tous. La France a fait le **choix de privilégier la coopération internationale multilatérale avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**, auquel elle consacre des ressources croissantes. Elle a confirmé sa pleine adhésion aux objectifs et à l'action du Fonds mondial ainsi que la croissance de sa contribution, portée à 900 millions d'euros pour 2008-2010.



Grâce aux contributions françaises au Fonds mondial, plus de **525 000** personnes séropositives ont bénéficié d'un traitement antirétroviral, **24 millions** de moustiquaires ont été distribuées et **1,6 million** de cas de tuberculose ont pu être traités.

LA LUTTE CONTRE LES GRANDES PANDÉMIES

La France contribue à des actions de formation et de recherche sur les différentes maladies grâce à différents partenaires français publics et privés. Plusieurs pistes pour le développement d'un vaccin antipaludique sont en cours de développement, en particulier par l'Institut Pasteur, GSK et Sanofi-Pasteur. En ce qui concerne la lutte contre le sida, l'action de la France se traduit aussi par un appui à des institutions de recherche qui ont conduit à établir des stratégies de lutte, validées par l'OMS et maintenant appliquées dans les pays en voie de développement.



Campagne de prévention du sida en Afrique du Sud © IRD/E. Deliry-Antheaume



Un bilan **mitigé**

Si des progrès importants ont été réalisés, il reste encore beaucoup à faire. Il faut accélérer le rythme et s'assurer de la qualité et de la durabilité des résultats obtenus. Il est **difficile de dresser un bilan exhaustif** de l'évolution des OMD, tant les situations intra et inter-pays suivent des trajectoires différentes. À l'intérieur d'un même pays, **des inégalités importantes persistent** entre les riches et les pauvres, les urbains et les ruraux, les hommes et les femmes.

En matière de lutte contre l'extrême pauvreté, les sous-continent est et sud-est asiatiques ont atteint l'objectif de diminution de moitié du pourcentage de personnes en situation d'extrême pauvreté. Les progrès les plus faibles concernent l'Afrique subsaharienne où le nombre de pauvres a augmenté de plus de 100 millions entre 1990 et 2010.

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Dans le cadre de l'accord de Copenhague sur la lutte contre le changement climatique, la

France contribuera à hauteur de 420 millions d'euros par an sur trois ans (2010, 2011, 2012) pour venir en aide aux pays en développement (PED), avec une allocation ciblée vers les pays vulnérables, l'Afrique et la protection des zones forestières. Cela permettra aux PED d'élaborer des stratégies de développement « bas carbone » et de renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles, de manière à ce qu'ils puissent mettre en œuvre dans les meilleures conditions le nouveau régime international de lutte contre le changement climatique.

Les experts français participent au transfert des savoirs et savoir-faire (par exemple, en mettant en place de systèmes d'alerte face au risque climatique – Afrique, Madagascar, Comores, Seychelles, Maurice). La France apporte également son expertise en gestion forestière aux pays du bassin du Congo.



Bernard Kouchner s'adressant à la société civile, aux chercheurs et aux élus sur le Sommet des OMD des Nations unies (19 mai 2010) © MAEE / F. de la Mure

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Établissement public, l'AFD met en œuvre la politique de développement définie par la France en intervenant dans plus de 60 pays en développement. L'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations vulnérables, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. Depuis 2000, l'AFD a consacré plus de 10 milliards d'euros au financement de projets contribuant aux OMD.



Retrouvez toutes les informations concernant les activités de l'AFD sur les OMD sur les sites www.afd.fr et <http://omd.afd.fr>.

La lutte contre la pauvreté : un enjeu global

La pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité se trouvent au cœur des enjeux globaux.

Depuis 2000, la communauté internationale a dû prendre en compte de **nouvelles problématiques** peu présentes lors de l'adoption des OMD : la situation économique et financière, la prise de conscience et les risques liés aux enjeux globaux (biodiversité, changement climatique, pandémies, terrorisme, migrations, etc.). Il importe également de **souligner l'impact des dynamiques démographiques**, dont notamment la transition de la fécondité, les processus d'urbanisation et les migrations internes, sur la réalisation des OMD.

La crise alimentaire de 2007-2008, puis la crise économique et financière ont provoqué une augmentation du nombre absolu de personnes touchées par la faim, celui-là passant de 800 millions en 2006 à plus de 1 milliard en 2009. Les évolutions démographiques et climatiques obligeront à augmenter globalement la production agricole de 70 % d'ici 2050 pour nourrir les 9 milliards d'habitants que comptera alors la planète. L'enjeu principal est d'**assurer la cohérence de l'ensemble des politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire**, en tenant compte de ses 4 piliers :

- disponibilité des produits agricoles ;
- accessibilité aux denrées alimentaires ;
- qualité et valeur nutritionnelle ;
- prévention des crises.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



La France a joué un rôle pilote dans la mise en place d'un Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, proposé lors de la réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire de Rome en juin 2008. Ce partenariat s'appuie sur trois axes : une mobilisation

financière de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, la mise en place d'une nouvelle gouvernance internationale avec une plate-forme de coordination ouverte à tous les acteurs concernés, l'amélioration et le partage des connaissances avec une participation active au groupe d'experts de haut niveau et un soutien au groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. .



Un marché au Vietnam © Serge Snrech



Le financement du développement : **une vision élargie**

À côté de l'aide publique au développement (APD), la mobilisation des ressources locales, la promotion du commerce et de l'intégration régionale et un environnement favorable aux investissements et au secteur privé constituent des sources de croissance et de financement du développement. Avec une vision élargie du financement du développement, la France soutient les mécanismes de financement innovants.

En quatre ans, les financements innovants ont permis de lever près de 3 milliards et demi de dollars de financements supplémentaires. Ces financements, plus stables et plus prévisibles que l'APD traditionnelle, s'appuient sur des activités profitant de la mondialisation (transport aérien, transactions financières) à travers six types de mécanismes : les garanties (exemple IFFIm ou AMC), les nouveaux marchés (enchères CO₂), les taxes (par exemple, la taxe sur les billets d'avion qui finance

UNITAID), les contributions citoyennes (des particuliers ou des entreprises), les gestions de dette (Debt2Health) et les loteries.

Ces mécanismes de financement innovant s'accompagnent de nouveaux partenariats entre le Nord et le Sud, entre les États et les ONG, entre les secteurs public et privé. **Le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement**, dont la France assure le secrétariat permanent, rassemble aujourd'hui 60 pays ainsi que les principales organisations internationales et ONG.

La France a créé en mai 2009 avec 11 autres pays pionniers (Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Espagne, Italie, Japon, Norvège, Royaume-Uni et Sénégal) un groupe de travail afin de soutenir la réalisation des OMD à partir d'une taxe sur les transactions financières internationales.

L'IMPACT DES FINANCEMENTS INNOVANTS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT



En 2006, la France s'est engagée dans la facilité financière internationale appliquée à la vaccination, dont elle est le second pays contributeur, pour le remboursement sur vingt ans d'un quart de l'emprunt de 4 milliards d'euros qui a été lancé cette même année. Ces ressources nouvelles permettront d'éviter le décès d'environ 5 millions d'enfants entre 2006 et 2015 et de plus de 5 millions d'adultes dans le futur.



En 2009, 6 pays (Chili, Corée du Sud, France, Guinée, Maurice et Niger) ont appliqué la taxe sur les billets d'avion et reversé à UNITAID tout ou partie de celle-ci.

La France reverse la quasi-intégralité de cette taxe à UNITAID, dont elle est le premier contributeur avec plus de 100 millions d'euros par an. UNITAID est une facilité internationale d'achats de produits de santé destinée à accroître l'accès et à réduire le prix des médicaments pour lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.



Campagne de vaccination (Burkina Faso) © Serge Sneath

Le processus de développement : une approche qualitative

La **qualité des politiques et des institutions** aux différents niveaux, leur articulation dans un cadre cohérent et les évolutions du contexte international sont indispensables pour que les résultats des transferts de ressources fournissent des résultats appréciables et durables dans l'atteinte des OMD.

Au-delà de la mobilisation financière, le **soutien au dialogue multilatéral, la recherche et le transfert de connaissances** constituent des éléments essentiels pour atteindre rapidement les OMD et donner aux pays en développement les instruments nécessaires pour un développement durable.

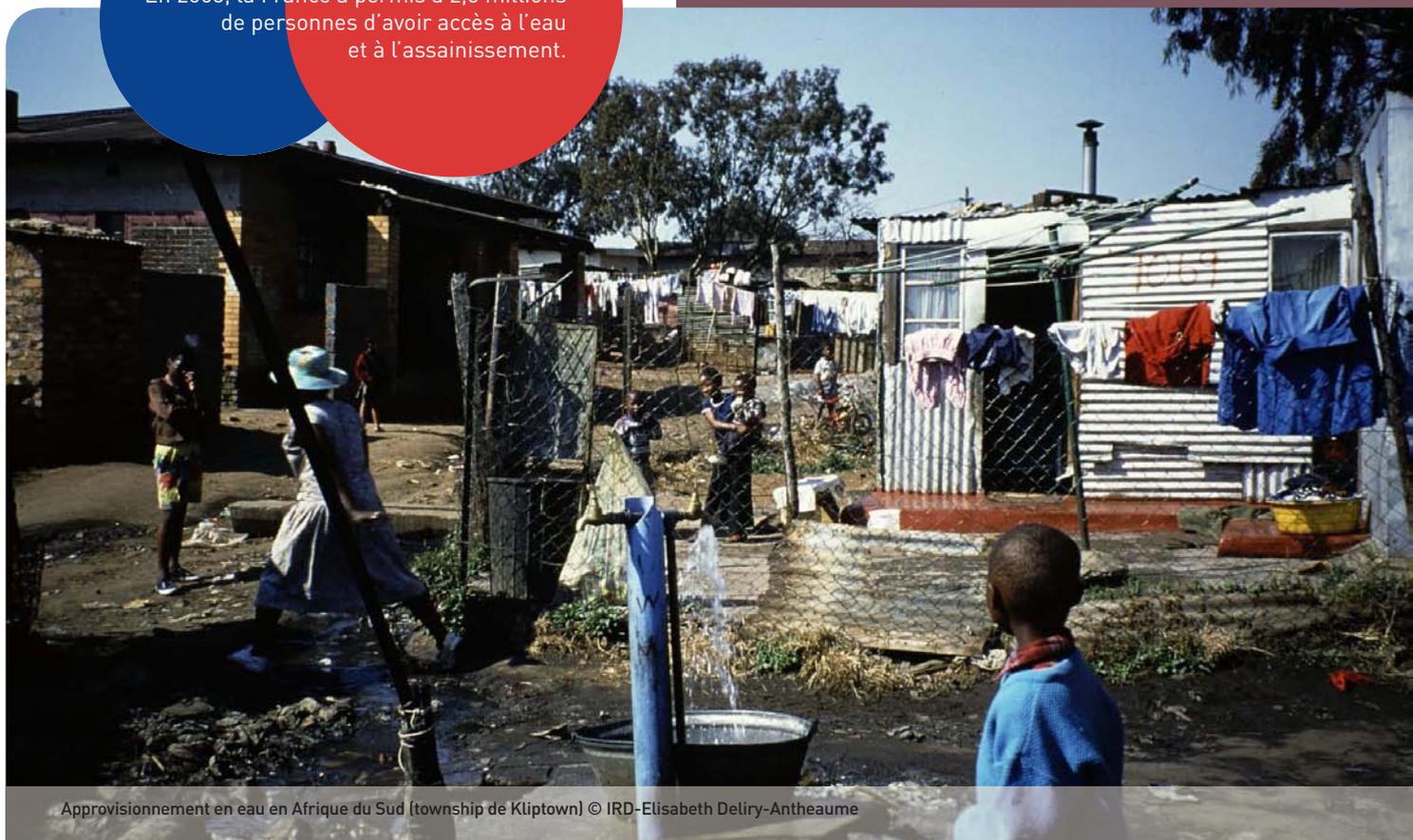
SOUTENIR LE DIALOGUE MULTILATÉRAL, LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES



Dans le domaine de la biodiversité, la France est très impliquée dans la promotion du projet de plate-forme intergouvernementale d'interface science/politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IBPES). La mise en place de cet instrument de connaissances partagées permettra d'alerter et d'informer sur les conséquences de la perte de biodiversité. Cette plate-forme facilitera l'implication des scientifiques du Sud et permettra ainsi à leurs pays de mieux défendre leurs intérêts.

La France accueillera en 2012 le 6^e Forum mondial de l'eau à Marseille, qui est la plus grande manifestation internationale du secteur. Ce forum sera une étape importante pour l'atteinte des objectifs du millénaire en 2015. Il sera l'occasion de développer une approche concertée multiacteur pour une gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau à l'intérieur et entre les États et d'organiser un droit universel à l'eau et à l'assainissement.

En 2008, la France a permis à 2,5 millions de personnes d'avoir accès à l'eau et à l'assainissement.



Approvisionnement en eau en Afrique du Sud (township de Kliptown) © IRD-Elisabeth Deliry-Antheaume



D'une approche transversale à une approche locale

Il est nécessaire d'identifier précisément les **facteurs de succès et d'échec**, de prendre en compte les **interactions entre les OMD** dans la définition des politiques publiques et d'adapter les programmes en fonction du contexte local.

Face à l'urbanisation de la pauvreté, les villes ont un rôle croissant à jouer dans les dynamiques économiques et sociales et la mise en œuvre des OMD. **La décentralisation** offre un cadre propice à l'exercice d'une gouvernance démocratique : la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques et le dialogue entre tous les acteurs sont les conditions essentielles d'un développement durable.

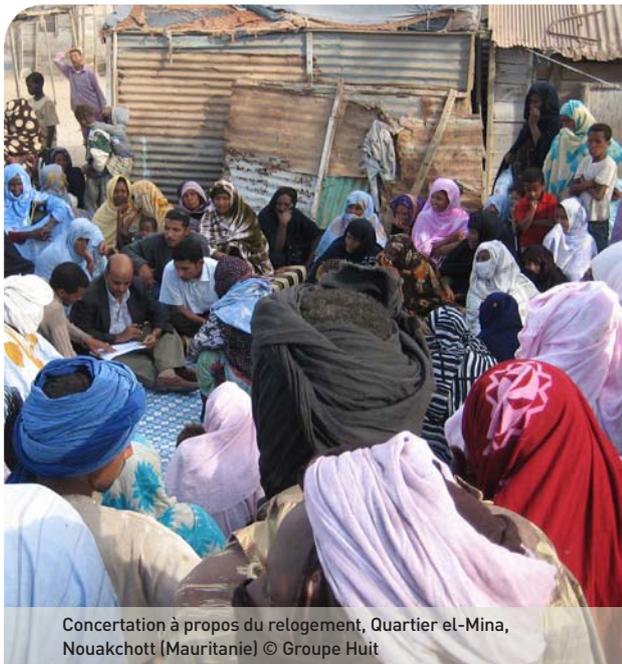


L'Institut des métiers de la ville est le fruit de la coopération entre la Région Île-de-France et la ville d'Antananarivo (Madagascar) © Région Île-de-France



LE SOUTIEN À L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les 26 régions françaises, plus des trois quarts des départements, la quasi-totalité des grandes villes et des communautés urbaines, de très nombreuses communes moyennes ou petites et un nombre croissant de structures intercommunales sont impliquées à l'international dans des projets de coopération pour le développement.



Concertation à propos du logement, Quartier el-Mina, Nouakchott (Mauritanie) © Groupe Huit

Le rôle crucial de la gouvernance

Au-delà du manque de ressources financières, la dégradation de la situation sécuritaire et le déficit de gouvernance dans certains pays constituent des obstacles sérieux dans l'atteinte des OMD.

Le déficit de gouvernance rend difficile la définition des programmes de développement et des politiques publiques, renchérit le coût des actions, amenuise le ciblage vers les groupes vulnérables et rend incertaine la pérennité des résultats. Les **États en situation de fragilité** et en sortie de conflit requièrent une attention particulière de la part de la communauté internationale, avec des outils flexibles, adaptés aux contextes locaux et intégrant une vision de long terme.



LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE LOCALE

Aux côtés de ses partenaires, la France s'implique dans un ensemble d'actions visant à accompagner l'État de droit et la réforme des États partenaires, à améliorer la transparence, à faciliter l'accès aux services publics et sociaux de base. ONU-Habitat a confié à la France, dont l'expertise est reconnue, un rôle de chef de file international pour la mise en œuvre des lignes directrices sur la décentralisation et l'accès aux services de base.

La croissance inclusive, équitable et durable

La **recherche d'une croissance soutenue** doit être à la base des actions de coopération et de développement, car elle permet à terme de fournir des biens et des services publics, en quantité et en qualité suffisantes, au bénéfice des populations les plus vulnérables.

Le rôle essentiel des femmes

Parce que la problématique du genre concerne tous les OMD, parce que les femmes représentent plus de la moitié de la population mondiale et parce qu'elles sont davantage victimes de discriminations sociales et économiques, la prise en compte de l'égalité femme-homme dans la déclinaison des politiques publiques et des programmes de coopération sont indispensables à la réalisation des OMD.

La France donne toute sa place à la réduction des inégalités entre les sexes dans sa coopération et garantit l'approche de l'égalité femme-homme dans toutes ses interventions. Elle apporte un appui direct aux programmes et projets spécifiques sur l'accès aux droits fondamentaux pour les femmes, la lutte contre les violences et l'insertion socio-économique des femmes en situation de vulnérabilité.



Une citoyenne du Malawi exerce son droit de vote © Nicolas Teindas

LE SOUTIEN À LA CROISSANCE ET AU SECTEUR PRIVÉ



L'initiative du président de la République pour soutenir la croissance en Afrique vise à mobiliser 2,5 milliards d'euros via divers instruments financiers au service de l'investissement et devrait en particulier permettre de lever à terme environ 8 milliards d'euros. Cette initiative française devrait bénéficier à 2 000 entreprises et maintenir ou créer plus de 300 000 emplois. Elle vise à élargir l'accès des PME au financement en mettant à leur disposition des prêts et des garanties et en prenant des participations.



© AFD - Benoît Verdeaux

GARANTIR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES



Le programme « Genre et Développement économique », mis en place depuis 2009, vise l'autonomisation des femmes productrices et entrepreneures dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Togo), par l'intégration d'une approche « genre » dans des projets à caractère économique. Ce programme soutient 11 projets portés par des ONG dans les 6 pays dans différents secteurs tels que la transformation alimentaire, la restauration de rue, la transformation et commercialisation du beurre de karité et l'artisanat des femmes.



LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE POUR ACCÉLÉRER LES OMD

❶ Les 5 priorités sectorielles de la France

- L'éducation
- La lutte contre les grandes pandémies
- Un développement durable
- La sécurité alimentaire
- Le soutien à la croissance et au secteur privé

❷ Les mécanismes de financement innovants

La France soutient les mécanismes de financement innovants pour accélérer l'atteinte des OMD.

❸ Le soutien au dialogue multilatéral, à la recherche et au transfert de connaissances

Ce soutien de la France donne aux pays en développement les outils et les connaissances nécessaires à un développement autonome.

❹ Le rôle des collectivités locales

Les collectivités locales françaises sont largement impliquées auprès de leurs homologues pour promouvoir le développement et la gouvernance locale.

❺ La gouvernance démocratique

La France s'engage à promouvoir la gouvernance démocratique qui est une condition indispensable à l'atteinte des OMD.

❻ L'égalité femme-homme et l'autonomisation des femmes

Garantir l'égalité femme-homme est absolument nécessaire pour l'atteinte de l'ensemble des OMD. La France s'engage sur l'accès aux droits fondamentaux pour les femmes ; la lutte contre les violences qui leur sont faites et leur insertion socio-économique.



Le 4 avril 2009 le ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner, a accueilli le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, au Quai d'Orsay. © UN Photo/Evan Schneider

Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Direction des biens publics mondiaux



Philippe Thiebaud,
*Directeur des biens
publics mondiaux*



Philippe Lacoste,
*Directeur adjoint
des biens publics mondiaux*

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.



Direction de la communication et du porte-parolat

www.diplomatie.gouv.fr